



CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date de dépôt en mairie	AT	Dépt	Commune	Année	N° du dossier
-------------------------	-----------	------	---------	-------	---------------

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX
au titre de L'ACCESSIBILITE et de la SECURITE des
ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
non soumis à demande de PERMIS DE CONSTRUIRE

(art. L.111-8 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation)

La demande et le dossier qui l'accompagne doivent être établis en **QUATRE EXEMPLAIRES** et :

- ✗* soit **déposés à la mairie** contre décharge
- ✗* soit **envoyés au maire** par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal

- Dans le mois suivant la réception de la demande, le maire invite, par lettre recommandée avec accusé de réception postal, le demandeur à fournir les pièces complémentaires.
- Les délais d'instruction : 2 cas possible :
 - Si demande d'autorisation de travaux, les délais d'instruction sont de **5 mois**
 - Si demande de dérogation aux règles d'accessibilité, les délais d'instruction sont de **3 mois**

1. DEMANDEUR (le demandeur est le bénéficiaire de la future autorisation)	
DESIGNATION	NOM , Prénoms ou Dénomination : <i>pour les personnes morales</i> : Nom du représentant légal ou statutaire :
	ADRESSE : numéro, voie, lieu-dit : Commune : Code Postal : Téléphone :

5. DEMANDE DE DEROGATION (cocher la case) (2)

demande de dérogation aux dispositions des articles R 111-19 à R 111-19.5 et R 111-19-7 à R 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation.

Dans le cas où une dérogation aux règles d'accessibilité est demandée, la notice indique les règles auxquelles le demandeur souhaite déroger, les éléments du projet auxquels s'appliquent ces dérogations et les justifications de chaque demande. Si l'établissement remplit une mission de service public, elle indique en outre les mesures de substitution proposées.

La demande de dérogation, accompagnant le dossier, doit être dûment motivée et adressée à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, 7 esplanade Jean Moulin, BP 189, 93003 Bobigny Cedex.

6. PIECES A FOURNIR (pour autorisation ET pour demande de dérogation)

☞ plans : plan de situation (ou plan cadastral), plan de masse
plan des façades, plan de coupes verticales, plan des niveaux
plan des aménagements intérieurs actuel et futur

☞ une notice de sécurité, signée et complétée le cas échéant par un rapport initial de contrôle technique rédigé par un organisme agréé (R.111-19-17 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat)

☞ une notice d'accessibilité (R.111-19-17 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat)

7. ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné, auteur de la présente demande :

CERTIFIE exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les règles générales de construction prescrites par les textes pris en application de l'article L.111.8 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitat sous peine d'encourir les sanctions pénales applicables en cas de violation de ces règles.

NOM :	
DATE :	
SIGNATURE :	

(1) Indications des conditions d'accès (profil en long coté de l'accès du bâtiment concerné par les travaux, avec les points de niveau), des pentes, des aménagements extérieurs et intérieurs (suivant le cas) des cabinets d'aisances, des équipements de confort, etc.

(2) En cas de difficulté matérielle grave ou s'agissant de bâtiments existants en raison des difficultés liées à leurs caractéristiques ou à la nature des travaux qui y sont réalisés.